

MAIRIE



De

CASSAGNES

**Département du Lot
Canton de Puy l'Evêque**

Tel/fax: 05.65.36.60.32

Mail : cassagnes.mairie@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 6 décembre 2010

Le six décembre deux mil dix à vingt heure trente minutes, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents : 7

Etaient présents : Mr JURQUET, Mr LANDIECH, Mr LOUBIERES, Mr FERNANDEZ, Mr DUMEAU, Sandrine CAILHOL, Mme VERDIER,

Excusé : Mme DESSAINT, Mr GROUSSET Christian, DACHARY Lucie, Mr ALADEL

Date de convocation: 2 décembre 2010

Date d'affichage: 2 décembre 2010

Secrétaire de séance : Sandrine CAILHOL

OBJET : DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

Réalisation d'un prêt PALULOS de 105 000 € contracté auprès du Crédit Agricole pour le financement d'une opération de [Logement Maison THOURON le bourg 46700 cassagnes](#)

Le Conseil *Municipal* de *CASSAGNES* après avoir entendu l'exposé sur l'opération sus visée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le *Maire de CASSAGNES Jean claude JURQUET* est invité à réaliser auprès du Crédit Agricole, un emprunt d'un montant de 105 000€ et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Périodicité des échéances : *semestrielle*

Durée totale du prêt : 20 ans

Taux : 3.42 %

Echéance 3645.84 €

Total intérêts 40833.56 €

A cet effet, le Conseil autorise Mr le Maire de CASSAGNES Jean claude JURQUET délégué d'office, à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus.
Le Maire,
Jean-claude JURQUET

Acte rendu exécutoire par la réception en Préfecture
Et publication en Mairie le